

UE – A quand des Régions officiellement sans OGM ?

Par Christophe NOISETTE

Publié le 06/04/2006

Quatre députés européens [1] ont fait une demande écrite [2] (n°14/2006) au Parlement européen afin que la législation européenne autorise les Régions à se déclarer “sans OGM”, que les entreprises soient rendues responsables “de manière rigoureuse et illimitée, de tous les dommages occasionnés à l’environnement, à la santé et à l’économie du fait de l’introduction et de l’utilisation d’OGM” et que les brevets soient annulés. Cette motion doit recueillir 367 voix de parlementaires européens avant le 13 juin 2006 afin de devenir une loi parlementaire effective dans l’UE. Actuellement, ils ont déjà récolté 83 signatures (au 6 avril).

[1] Janusz Wojciechowski (Pologne), Caroline Lucas (UK), Ioannis Gklavakis (Grèce) et Thijs Berman (Pays-Bas)

[2] <http://www.europarl.eu.int/activiti...>

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/ue-a-quand-des-regions-officiellement-sans-ogm/